

Annexe A – Priorités annuelles d'intervention 2023-2024

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité, la MRC des Pays-d'en-Haut doit déterminer ses priorités annuelles d'intervention. Ces éléments serviront de base pour la priorisation des initiatives et des projets soutenus par la MRC à même ce fonds.

La prise en compte des différentes planifications stratégiques d'un territoire et de leurs plans d'action vise à assurer une meilleure cohérence et une complémentarité avec les orientations, les actions et les activités liées au Fonds régions et ruralités. Ainsi, une initiative qui ne cadre pas directement avec la liste des priorités énoncées ci-dessous, mais qui répond à une ou des orientations issues de l'une des planifications stratégiques de la MRC pourrait être admissible au fonds.

En continuité avec le précédent [Fonds de développement des territoires \(FDT\)](#), voici la liste non exhaustive des documents de planification stratégique pris en compte pour l'adoption de la première version en 2020-2021 et les mises à jour successives :

- [Plan de développement économique et territorial 2020-2022 \(PDET\)](#)
- [Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut](#)
- [Politique des Familles et des Aînés 2020-2024 *Au cœur de nos communautés*](#)
- [Politique de protection et d'accès aux sentiers](#)
- [Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut](#)
- [Déclaration jeunesse des Pays-d'en-Haut](#)
- Plan d'intervention et d'affectation des ressources (en cours de rédaction)
- Politique de soutien aux entreprises du FRR (en cours de rédaction)
- Devis du projet Signature & innovation : Nos sentiers au cœur du développement (en cours de rédaction)
- Plan intégré d'Adaptation aux changements climatiques (en cours de rédaction)

Lors de la réadoption des priorités d'intervention pour l'année 2023-2024, à la suite de consultations ciblées d'acteurs clefs de la région et d'études récentes, quelques ajustements ont dû être inclus pour prendre en considération différents impacts majeurs survenus sur notre territoire, découlant de la pandémie de la COVID-19 et de la pénurie de main-d'œuvre. Notre population, les organismes la desservant, nos municipalités locales et les infrastructures qui s'y trouvent ont tous subi les impacts des deux phénomènes variant grandement au fil des mois. C'est donc face à cette prise en compte de la situation générale, et des nouvelles données du profil démographique et socioéconomique du territoire que ces priorités d'intervention annuelles améliorées vous sont proposées.

Social et développement des communautés

	Priorités de financement	Secteurs d'activité	Sources et références
1	Renforcer le tissu communautaire et favoriser les saines habitudes de vie par la création et la consolidation d'infrastructures récréatives et d'espaces publics d'accès universel.	Jeunes Familles Aînés Accessibilité universelle	Politique des Familles et des Aînés Déclaration jeunesse Politique de protection et d'accès aux sentiers
2	Accroître les services à la population et les rendre accessibles à l'ensemble des citoyennes et citoyens, notamment : services de garde, soins de santé physique et mentale, incluant la prévention, soutien à domicile et Internet haute vitesse.	Services de proximité Familles	FDT Politique des Familles et des Aînés
3	Appuyer les initiatives visant à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens aînés.	Aînés	FDT Politique des Familles et des Aînés
4	Soutenir les projets visant la sécurité alimentaire, la saine alimentation et l'approvisionnement de proximité.	Services de proximité Saines habitudes de vie	Politique des Familles et des Aînés
5	Soutenir les initiatives et les actions en faveur de la réussite éducative.	Jeunes Éducation	FDT
6	Valoriser les efforts de développement communautaire et soutenir les organismes afin de diminuer leur vulnérabilité.	Services de proximité Santé et services sociaux	FDT

Développement économique et territorial

	Priorités de financement	Secteurs d'activité	Sources et références
1	Soutenir les mesures et projets favorisant la disponibilité et la rétention de la main-d'œuvre au bénéfice des entreprises et différentes organisations sur le territoire.	Développement économique et territorial Main-d'œuvre	PDET Fond de soutien aux entreprises
2	Accroître le soutien technique et financier touchant l'innovation, l'amélioration des procédés et le virage numérique.	Développement économique et territorial	PDET PIAR Fond de soutien aux entreprises
3	Intervenir activement dans les secteurs économiques en émergence et les entreprises innovantes (ex. : économies vertes, développement durable et économie circulaire).	Développement économique et territorial Main-d'œuvre	FDT PDET Fond de soutien aux entreprises
4	Encourager les initiatives visant à créer ou maintenir des services de proximité publics et privés, plus spécifiquement dans les municipalités éloignées des axes routiers principaux.	Développement des communautés Services de proximité Développement économique et territorial	FDT

5	Développer une stratégie de développement de l'offre et de la promotion du tourisme et en soutenir les différentes initiatives.	Tourisme et Développement économique	FDT Signature & innovation
6	Respecter la capacité d'accueil des milieux (cohabitation, protection de la nature, du patrimoine et de la culture).	Tourisme et Développement économique	Politique de protection et d'accès aux sentiers Signature & innovation
7	Améliorer l'accompagnement et l'offre de services aux entreprises du territoire.	Développement économique et territorial	PIAR Politique de soutien aux entreprises du FRR

Aménagement du territoire

	Priorités de financement	Secteurs d'activité	Sources et références
1	Soutenir, planifier et contribuer à l'aménagement des voies cyclables et piétonnières en milieu urbain et des liens intermunicipaux en complémentarité avec le cocktail de transport actif et alternatif sur le territoire.	Loisirs et sports Saines habitudes de vie Développement des communautés	FDT Politique de protection et d'accès aux sentiers
2	Soutenir l'implantation de divers types d'habitations abordables (subventionnés ou non) sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> Identifier des zones appropriées pour le développement et l'accès à la propriété à prix modiques. Mettre en place une politique d'habitation abordable. 	Familles Aînés Habitation	PDET Politique des Familles et des Aînés
3	Assurer un accès actif et sécuritaire aux parcs de proximité pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite.	Saines habitudes de vie Accessibilité universelle Familles Aînés	Politique des Familles et des Aînés
4	Appuyer le transport collectif intermunicipal ainsi que toute autre initiative bonifiant l'offre de service actuelle ou faisant sa promotion.	Transport Familles Aînés Développement des communautés	Politique des Familles et des Aînés Schéma d'aménagement de la MRC FDT

Environnement

	Priorités de financement	Secteurs d'activité	Sources et références
1	Développer et favoriser les accès publics sécuritaires aux lacs et aux terres publiques pour les résidents de la MRC et les villégiateurs, dans le respect des milieux naturels.	Environnement Développement des communautés Aménagement du territoire Tourisme	Politique des Familles et des Aînés Politique de protection et d'accès aux sentiers
2	Déployer et pérenniser les sentiers récréatifs sur terres publiques et privées en concordance avec la Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC, le plan intégré d'adaptation aux changements climatiques inter-MRC et dans le respect des milieux naturels.	Développement des communautés Environnement Aménagement du territoire	PDET Politique de protection et d'accès aux sentiers

		Tourisme	PIACC
3	Réaliser des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.	Environnement	Déclaration jeunesse
4	Améliorer la qualité de l'eau et diminuer les contaminants vers les lacs et les cours d'eau.	Ressources naturelles Environnement	FDT
5	Mettre en place des services visant à réduire et à traiter de façon optimale chacune des catégories des matières résiduelles.	Environnement	FDT Déclaration jeunesse

Culture et Patrimoine

	Priorités de financement	Secteurs d'activité	Sources et références
1	Encourager les initiatives culturelles locales et supra locales répondant aux besoins de la population.	Culture et Patrimoine Développement des communautés	FDT Politique culturelle
2	Soutenir les projets émanant du milieu culturel du territoire.	Culture et Patrimoine Tourisme	FDT Politique culturelle
3	Doter le territoire de lieux de diffusion culturelle.	Culture et Patrimoine	Politique culturelle
4	Stimuler la participation de la population à la vie culturelle des Pays-d'en-Haut.	Culture et Patrimoine Développement des communautés	Politique culturelle
5	Identifier, protéger et valoriser le patrimoine paysager, bâti, immatériel et archéologique notamment en favorisant la réutilisation des bâtiments à caractère patrimonial.	Culture et Patrimoine Aménagement Tourisme	FDT Schéma d'aménagement de la MRC Politique culturelle

Gouvernance et Leadership			
	Priorités de financement	Secteurs d'activité	Sources et références
1	Développer des outils de communication efficaces pour diffuser de l'information à la population, aux entreprises et aux partenaires.	Information et communication	FDT PIAR
2	Contribuer à des campagnes de positionnement ou d'image de marque de partenaires afin d'accroître l'identité territoriale de la MRC.	Développement économique et territorial Accueil et intégration de nouvelles populations Information et communication	FDT PDET PIAR
3	Susciter l'émergence de projets sectoriels avec les partenaires du territoire.	Développement économique et territorial Développement des communautés Services de proximité	FDT PDET
4	Positionner la MRC des Pays-d'en-Haut comme leader proactif dans la prise en charge de projets structurants régionaux et territoriaux.	Information et communication	PDET Signature et Innovation
5	Faire connaître les services offerts par la MRC aux organismes et aux entreprises du territoire.	Développement économique Développement des communautés	PIAR

La MRC se réserve le droit de soutenir financièrement des projets ou initiatives qui ne cadrent pas directement dans ces priorités, si jugés essentiels au développement territorial.